

N° CP *88/88-06*  
Séance du 10 NOV. 2006

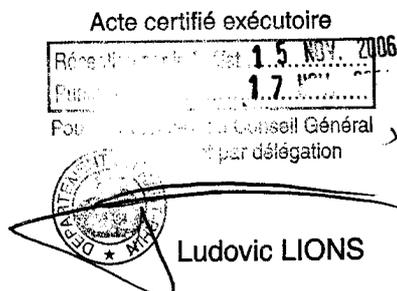
**CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES:  
Collège Charles PEGUY à WITTELSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

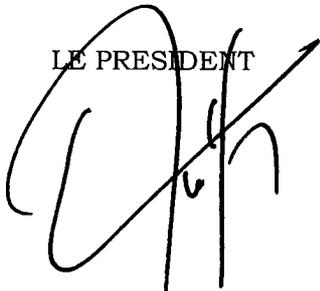
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le décret n°86-428 du 14 mars 1986 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU la délibération n°E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III-3è/20 du 23 juin 2006, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention d'occupation précaire d'un logement au collège Charles PEGUY à WITTELSHEIM au bénéfice de Monsieur Nicolas WILHELM, conformément aux indications du rapport.



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions